



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

# STAGE FEDERAL REGIONAL

**INVITATION**

## SEGPA - EREA

Des milliers de jeunes sont les victimes directes de l'aggravation de la crise, comme le montrent les derniers rapports de l'INSEE et de l'observatoire des inégalités. Les problèmes de logement, de santé, ont des répercussions importantes sur leur scolarité.

C'est pourquoi la nécessité d'une véritable réforme du système éducatif qui permette à tous les jeunes une scolarité complète, sans éviction précoce, et une formation professionnelle réussie est cruciale. Le maintien et le développement des dispositifs et structures de l'ASH sont donc un enjeu important pour les années à venir. SEGPA, EREA, ULIS, classes-relais ne peuvent fonctionner à l'économie et ont besoin de personnels en nombre suffisant et spécifiquement formés.

Les SEGPA ont été fragilisées ces dernières années par les restrictions de moyens et les réorganisations qui les ont accompagnées. L'enseignement en SEGPA-EREA se heurte à des réalités très différentes selon les secteurs géographiques ou d'un département à l'autre. Les équipes enseignantes n'ont que peu voire pas de cadres de confrontation et d'échanges, de concertation et se sentent souvent isolées face aux problèmes et difficultés rencontrés.

Discuter des problèmes auxquels nous sommes confrontés en SEGPA et EREA et élaborer ensemble des propositions, est un des objectifs du stage académique que nous proposons le 28 mai : effectifs, recrutement, formation professionnelle et orientation des élèves, CFG, carte scolaire, statut et formation des enseignants, conséquences de la loi de 2005 sur le handicap, pilotage des structures SEGPA-EREA.

### Organisation de la journée :

Matin : 9 h 00 - 12 h 30

- **introduction générale** (loi d'orientation et actualité des SEGPA) par Isabelle Sargeni-Chétaud

- **Travail en ateliers** à partir des remontées des questions et problématiques posées par les collègues intervenant en SEGPA-EREA

REPAS pris sur place au self du lycée

Après-midi : 13 h 30 - 16 h 30

- **Plénière autour des questions d'orientation** avec une intervention de André Lefur et de Yves Borde

- **synthèse** et élaboration de propositions de mandats pour les syndicats nationaux et la FSU.

**MARDI 28 MAI 2013 – 9h. 16h30**

**Lycée polyvalent Les Iris – 13 rue Saint-Cricq Lormont**  
**TRAM A : Station IRIS direction Carbon Blanc**

**FSU Aquitaine - 138, rue de Pessac – 33000 BORDEAUX**

Téléphone : 05 57 81 62 49 - Mobile : 06 61 54 09 95 - Télécopie : 05 57 81 62 41 - Courriel : [fsu.aquitaine@fsu.fr](mailto:fsu.aquitaine@fsu.fr)

# INSCRIPTION AU STAGE

Pour les titulaires de la fonction publique d'État, la demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son chef de service, de son chef d'établissement ou de son IEN **un mois avant** le stage. **Cette demande doit donc être déposé avant le**

**LUNDI 29 AVRIL 2013**<sup>(3)</sup>

Cette autorisation est de droit. Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an. Le stage est ouvert aux non-syndiqués qui ne seront pas remboursés de leurs frais.

---

## Modèle d'autorisation (à reproduire à la main)

NOM.Prénom.  
Grade ou fonction .  
Établissement.

à- *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service* <sup>(1)</sup>.

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires <sup>(2)</sup>, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

**Mardi 28 mai 2013**<sup>(3)</sup>

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à LORMONT.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A.....

Le.....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

(3) **Ne la faites que pour le(s) jour(s) où vous travaillez.**

---

MERCI DE BIEN VOULOIR ENVOYER UN MESSAGE A

[fsu.aquitaine@fsu.fr](mailto:fsu.aquitaine@fsu.fr)

**pour prévenir de votre inscription**

*(indiquez nom, prénom, fonction, établissement, courriel)*

**FSU Aquitaine - 138, rue de Pessac – 33000 BORDEAUX**

Téléphone : **05 57 81 62 49** - Mobile : **06 61 54 09 95** - Télécopie : **05 57 81 62 41** - Courriel : [fsu.aquitaine@fsu.fr](mailto:fsu.aquitaine@fsu.fr)